

Les **frais accessoires** auraient fait place aux frais administratifs *Page A 3*

Google Arts & Culture Une appli ludique, mais préoccupante *Page A 4*



Planter des **arbres** pour compenser la **pollution** de nos transports a ses limites *Page B 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 11

LE DEVOIR, LE LUNDI 22 JANVIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

MARCHE DES FEMMES



DANIEL LEAL-OLIVAS AGENCE FRANCE-PRESSE

Des milliers de personnes ont envahi les rues de plusieurs capitales européennes dimanche, sous des cieux peu cléments, pour défendre les droits des femmes et s'opposer au président américain, Donald Trump, arrivé au pouvoir il y a un an. À Londres, des centaines de femmes et d'hommes se sont réunis devant le 10, Downing Street pour exprimer leur ras-le-bol face au harcèlement sexuel, aux violences et aux discriminations subis par les femmes. Des manifestations similaires s'étaient déroulées la veille dans plusieurs villes nord-américaines, dont Montréal.

Les dépenses sociales, la clé pour la santé

Les investissements sociaux devraient être davantage privilégiés, selon une étude

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Investir davantage dans des mesures sociales qui luttent contre la pauvreté serait un antidote plus puissant que des hausses répétées des budgets en santé pour améliorer la santé des Canadiens, soutient une étude publiée aujourd'hui dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*.

« Ce qu'on observe, c'est qu'une augmentation des dépenses sociales a un plus grand impact sur la santé que les dépenses dans les systèmes de santé eux-mêmes », explique Daniel Dutton. Chercheur post-doctorant spécialisé en politiques publiques et en économie à l'Université de Calgary, il s'est penché sur 31 ans de dépenses canadiennes sociales ou de santé et leurs effets, soit de 1981 à 2011.

Conclusion? Chaque augmentation de 1 % des dépenses sociales fait reculer de 0,1 % la mortalité prématurée et fait augmenter de 0,01 % l'espérance de vie, conclut-il avec ses collègues qui cosignent l'article.

Ils ont analysé les indicateurs que sont l'espérance de vie, la mortalité prématurée et la mortalité infantile pour toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils n'ont pas trouvé d'effets significatifs en ce qui concerne la mortalité infantile.

Ils ont mesuré les effets de dépenses telles que les allocations familiales, l'aide sociale ou l'aide au logement, par exemple. Ils ont exclu les dépenses en éducation de leur analyse en raison de la difficulté d'associer ces dernières et leurs effets qui surviennent bien plus tard, souvent, dans la vie.

Un moyen de freiner la croissance des dépenses

Pendant la période à l'étude, l'incidence de la mortalité prématurée a été divisée par deux, tout comme la mortalité infantile. L'espérance de vie est passée de 78 à 81 ans environ.

VOIR PAGE A 8 : SANTÉ

AUJOURD'HUI



Le Monde › **Régression au Brésil.** Une chronique de François Brousseau. *Page B 1*

Société › **Cure de jouvence pour saucisses et viandes hachées.** Un nouveau procédé permet de prolonger la durée de vie de plusieurs aliments. *Page A 5*



Avis légaux..... B 2
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

MARTINE ÉPOQUE
1942 - 2018

La danse contemporaine en deuil

CATHERINE LALONDE

Son nom est méconnu. Elle est pourtant, auprès des Jeanne Renaud et Françoise Sullivan, une des mères de la danse contemporaine d'ici. Et c'est toute une communauté qui est frappée par le deuil à la suite du soudain décès de Martine Époque, le 18 janvier, à 76 ans. La chorégraphe, grande pédagogue, était cofondatrice de l'Agora de la danse, cofondatrice du Département de danse de l'UQAM, mais aussi fondatrice et chorégraphe au Groupe Nouvelle Aire. La scène de la danse contemporaine ne serait pas ce qu'elle est sans son apport, créatif et structurel.

« Quand les arts au Québec ont vraiment bouillonné, Martine Époque était présente.

VOIR PAGE A 8 : DÉCÈS



DENIS POULIN

Martine Époque est considérée comme l'une des mères de la danse contemporaine du Québec.

ACTUALITÉS

Couillard refuse d'aborder la question des droits de la personne en Chine

CAROLINE PLANTE
à Pékin

Le premier ministre Philippe Couillard n'a toujours pas l'intention d'aborder l'épineux problème des droits de la personne en Chine.

Au cours du premier point de presse de sa mission chinoise, dimanche, à Pékin, le premier ministre du Québec a indiqué qu'il ne désirait pas faire «échouer» la mission par des «commentaires mal avisés».

La Chine est un pays dirigé par des leaders communistes où les droits civils comme les libertés d'opinion, de la presse et de la conscience sont bafoués.

Cette question délicate revient hanter chaque premier ministre québécois ou canadien dès qu'il met le pied en Chine et révèle toujours un malaise sur la conciliation difficile des relations économiques et du principe du respect des droits fondamentaux.

«Ce n'est certainement pas le Québec qui va dicter, ou d'autres parties du monde d'ailleurs, qui vont dicter à la Chine, on le voit, la façon dont ils vont se gouverner de façon interne», a

déclaré le premier ministre.

En 2014, lors de son premier séjour en Chine, M. Couillard était resté silencieux sur la question, tout en promettant qu'il y aurait «d'autres occasions» pour en parler. La première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, elle, avait soulevé l'enjeu avec le secrétaire du Parti communiste du Jiangsu.

At-il abordé le sujet avec ses interlocuteurs chinois depuis? «Peut-être, si c'est privé, peut-être, ou non», a-t-il rétorqué, usant de faux-fuyants afin d'éviter de répondre clairement à la question des journalistes.

Chose certaine, M. Couillard croit que le progrès social en Chine passera par sa classe moyenne de plus en plus puissante, qui exigera des changements. Trois cents millions de personnes sont considérées comme faisant partie de la classe moyenne en Chine, un pouvoir économique si redoutable que le représentant du Québec en Chine, Jean-François Lépine, n'hésite pas à le qualifier de «démocratie par le bas».

«D'après moi, ça va se faire naturellement», a renchéri M. Couillard.

D'ici là, le Québec ne peut que montrer l'exemple: «[Les étudiants internationaux au Québec] voient ces différences de sociétés et reviennent chez eux souvent avec l'ambition d'aller dans cette direction aussi», a-t-il analysé.

Rapprochement

Par ailleurs, M. Couillard s'est dit d'accord avec l'ambassadeur du Canada en Chine, John McCallum, qui affirmait plus tôt en journée que les politiques canadiennes ressemblent actuellement plus à celles de la Chine qu'à celles des États-Unis.

Evoquant un tout nouveau contexte géopolitique, M. McCallum a vanté le travail de la Chine en matière d'environnement, de lutte contre les changements climatiques et de libre-échange.

«Je n'aurais jamais pensé possible au cours de ma vie ce qui est vraiment arrivé aujourd'hui», a déclaré l'ambassadeur, s'adressant à l'ensemble de la délégation québécoise, soit près de 200 personnes, majoritairement issues du milieu des affaires, mais aussi de l'éducation et de la culture.

«C'est probablement le meilleur moment depuis des années et même des décennies où le Canada, le Québec ont l'occasion d'approfondir leurs liens avec la Chine, a-t-il poursuivi. Je dirais que vous avez choisi un bon moment pour venir ici.»

Lundi, plusieurs ententes seront signées à Pékin entre des établissements d'enseignement ou des entreprises du Québec et des homologues chinois. Dimanche midi, le premier ministre a lancé sa mission au Carnaval de l'hiver québécois à Pékin, où il en a profité pour effectuer quelques tirs au but en compagnie de jeunes hockeyeurs. Il a aussi assisté à une démonstration de planche à neige par l'athlète québécois de 10 ans Éli Bouchard, véritable vedette en Chine.

M. Couillard vantera jusqu'à vendredi en Chine le génie québécois en matière de sports d'hiver, de culture et de divertissement. Il espère ainsi intéresser la classe moyenne chinoise et idéalement augmenter les exportations québécoises dans ce pays.

La Presse canadienne



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le nouveau chef Raphaël Fortin (photo) a devancé son adversaire, Raymond Côté, en obtenant 62% des voix.

Raphaël Fortin élu chef du NPD Québec

La jeune formation politique prendra part aux prochaines élections provinciales

KARL
RETTINO-PARAZELLI

Le Nouveau Parti démocratique du Québec (NPDQ), qui compte prendre part à la prochaine élection provinciale, a maintenant un chef. Raphaël Fortin, 37 ans, a été élu dimanche à la tête de la formation politique qui n'aura que quelques mois pour attirer vers elle les fédéralistes de gauche.

«L'échéance est courte, a déclaré le vainqueur devant la cinquantaine de militants réunis dans un centre communautaire de Montréal. Je vais avoir besoin de vous.»

M. Fortin a devancé son adversaire, Raymond Côté, en obtenant 62% des voix. Environ 67% des quelque 600 membres du NPDQ se sont exprimés.

Le nouveau chef de la formation politique travaille depuis douze ans dans le secteur hôtelier et de la restauration. Il a mordu la poussière à deux reprises en tentant de se faire élire comme député lors des élections fédérales de 2008 et 2015.

Nouvelle voix

Raphaël Fortin veut que le NPDQ devienne le véhicule politique des fédéralistes de gauche et des nombreux électeurs québécois qui ne vont pas voter. «Je pense qu'il y a une place pour être la voix de ces gens-là et parler à cette population-là. Je faisais partie de ceux qui ne se retrouvaient pas [dans les partis actuels], dit-il.

Lors de la course à la direction, il a notamment proposé de mettre fin graduellement au financement des écoles privées et de modifier la rémunération des médecins pour en faire des salariés. Il a appuyé l'idée du salaire minimum à 15 \$ l'heure, tout en privilégiant d'abord l'instauration d'un revenu minimum garanti.

«Je ne peux pas m'avancer sur des montants, mais c'est

clair que je suis partisan du revenu minimum garanti, a-t-il affirmé dimanche. On va s'atteler à développer une plateforme qui va expliquer pourquoi ce serait bénéfique pour l'ensemble des Québécois.»

A son avis, son parti se distinguera de Québec solidaire, «qui a fait un virage vers la souveraineté» en acceptant de fusionner avec Option nationale. La différence était d'ailleurs notable dimanche: les affiches et les chandails des sympathisants étaient mauves plutôt qu'orange, puisque cette couleur associée au NPD fédéral est déjà utilisée par les solidaires.

Huiler la machine

Pour le NPD Québec, le défi sera maintenant de construire et d'huiler la machine électorale à temps pour l'élection d'octobre 2018. «L'élection d'un nouveau chef est une étape importante dans la vie d'un parti. Parce que, maintenant, on va pouvoir dire que nous avons un visage, que nous avons un nom. On va pouvoir construire à partir de là», soutient le président de la formation politique, Denis Blanchette.

La plateforme électorale sera élaborée au cours des prochains mois lors d'un congrès, et le travail commence dès maintenant pour recruter des membres, remplir les coffres et attirer des candidats.

«Nous sommes encore un petit parti avec des moyens modestes, mais ça ne nous empêche pas de travailler», souligne-t-il, en précisant que le NPDQ garde une «saine distance» avec le grand frère fédéral. «Chacun respecte la cour de l'autre.»

Raphaël Fortin a indiqué dimanche qu'il veut présenter le plus de candidats possible aux prochaines élections, mais pas des «poteaux».

Le Devoir



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Un séjour à Montréal en attendant le printemps

Un navire de guerre de la marine américaine passera l'hiver dans le port de Montréal à la suite de l'interruption de son parcours à cause de la glace et du froid. Le USS Little Rock, mis en service à Buffalo le 16 décembre, devait se rendre à son port d'attache à Mayport, en Floride. Le navire de 118 mètres a plutôt été immobilisé à Montréal depuis la veille de Noël en raison de couches de glace particulièrement imposantes. La lieutenant Courtney Hillson a indiqué que la marine américaine avait décidé de laisser le navire en place jusqu'à ce que les conditions hivernales s'améliorent. Bien qu'il n'y ait pas de date de départ prévue, elle a indiqué que la voie maritime du Saint-Laurent est généralement navigable à partir de la mi-mars. M^{me} Hillson a affirmé que l'équipage se portait bien et s'attarderait aux préparatifs et à la formation en attendant de pouvoir repartir.

Trudeau à Davos pour aider la classe moyenne

Le premier ministre participe au Forum économique mondial, cette semaine

MÉLANIE MARQUIS
à Ottawa

Après avoir sillonné, au cours des deux dernières semaines, le pays pour rencontrer «le Canadien moyen» dans des assemblées citoyennes, Justin Trudeau s'envole vers la Suisse, où il côtoiera les riches et puissants de la planète au Forum économique mondial de Davos.

Le premier ministre canadien, qui participe à l'événement pour la seconde fois depuis qu'il a pris le pouvoir, compte y lancer le message que les portes du Canada sont ouvertes aux entreprises intéressées à brasser des affaires, et que le moment est idéal pour investir.

Qu'il réponde aux questions de citoyens dans le gymnase d'une école secondaire de Québec ou qu'il s'entretienne avec le 1% dans une station de sports d'hiver huppée des

Alpes suisses, Justin Trudeau poursuit toujours le même but, a-t-on argué à son bureau.

«L'objectif d'aller rencontrer ces gens influents, c'est justement de tirer des bénéfices pour la classe moyenne. Si une compagnie annonce qu'elle va ouvrir une usine ou son siège social au Canada, ça veut dire des occasions d'emplois pour les Canadiens de la classe moyenne», a-t-on illustré.

Il est prévu que le premier ministre profite de cette rencontre pour présenter les orientations du prochain sommet du G7, qui aura lieu en juin dans Charlevoix. Tous les dirigeants du groupe des sept, à l'exception du premier ministre japonais, Shinzo Abe, convergeront d'ailleurs vers Davos afin de prendre part au forum.

L'une des pièces maîtresses du programme de Justin Trudeau devrait être le discours

qu'il prononcera mardi, a-t-on signalé à son bureau: «Ça va être une occasion de présenter nos priorités internationales et de parler des cinq thèmes du G7 qu'on a déjà dévoilés. Ça va être un moment très important, le discours.»

L'ordre du jour du premier ministre sera fort chargé à Davos; il participera à quelques rencontres bilatérales avec des dirigeants politiques, mais il s'assoira surtout avec des chefs de multinationales comme ABB Group, Alibaba, Alphabet/Google, BlackRock, Coca-Cola, DP World, Ericsson, Investor AB, Microsoft, Royal Dutch Shell, Thomson Reuters, UBS et UPS.

Et alors que, de l'autre côté de l'Atlantique, se déroulera le sixième cycle de la difficile négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), à Montréal, Justin Trudeau participera, mercredi, à une table ronde économique Canada-États-Unis avec des dirigeants d'entreprises.

«Exercice marketing»

La présence du premier ministre au forum de Davos est un «exercice marketing» qui est «très positif», selon Patrick Leblond, professeur à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa.

«C'est une occasion pour lui de vendre le Canada et d'indiquer au reste du monde, et certainement aux chefs d'entreprises, que le Canada est un endroit où on peut faire des affaires, investir, même immigrer si on veut», a-t-il exposé en entrevue téléphonique.

Il ne faut pas s'attendre à un déluge d'annonces d'investissements dans le cadre du forum, a d'ores et déjà prévenu le bureau de Justin Trudeau. Mais lorsqu'on a demandé au premier ministre ce qu'il comptait tirer de cette présence, il a plaidé que son précédent passage en Suisse avait été payant.

«On a vu que ma rencontre à Davos la première année [en 2016] a livré des résultats concrets en matière d'investissements au Canada — que ce soit GM, que ce soit GE, que ce soit Thomson Reuters, que ce soit des gens de Microsoft qui sont venus investir au Canada», a-t-il illustré.

Le 48^e Forum économique mondial, dont le thème est «Construire un avenir commun dans un monde fracturé», réunira du 23 au 26 janvier environ 2500 participants d'une centaine de pays, dont environ 70 chefs d'État ou de gouvernement et 38 chefs d'organisations internationales.

La Presse canadienne

«Maintenant, on va pouvoir dire que nous avons un visage, que nous avons un nom. On va pouvoir construire à partir de là.»

Denis Blanchette, président du NPDQ



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTTO QUÉBEC 649 06 10 14 05 compl. 27 30 40 + 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 69103908-01 Prochain gros lot (approx.): 20 000 000 \$ + 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$		Résultats des tirages du : 2018-01-20 449 01 03 18 31 compl. 22 30 45 Extra 0894913	
LOTTO MAX 09 18 25 30 39 40 43 compl. 05 Prochain gros lot (approx.): 24 000 000 \$		Résultats des tirages du : 2018-01-19 Extra 5567777	

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

L'amour
à KamouraskaJEAN-FRANÇOIS
NADEAU

L'écrivaine Anne Hébert était par son grand-père, qui fut l'architecte du parlement de Québec, une descendante d'Achille Taché, ce seigneur de 26 ans retrouvé sous la neige avec deux balles dans la tête. Le récit de la vie tragique de cet ancêtre violent en amour lui fut transmis par sa famille. Il servit, à la fin des années 1960, de canevas pour l'écriture de ce grand roman qu'est *Kamouraska*.

Au pays de *Kamouraska*, il y a des mises à mort moins violentes que celle-là, mais non moins dignes d'intérêt. Malheureusement, la littérature n'en soufflera sans doute jamais mot.

Début janvier, le Mouvement des caisses Desjardins a ainsi annoncé qu'il ferait les «centres de services» de six des établissements du comté de Kamouraska. Saint-André, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Sainte-Louise, Saint-Roch-des-Aulnaies et Kamouraska.

Les guichets automatiques de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Roch-des-Aulnaies et Rivière-Ouelle ont déjà été retirés.

À Saint-Joseph-de-Kamouraska, le point de service de la caisse avait déjà été fermé en 2016. Dans un esprit communautaire qui présidait de longue date à l'inscription de cette institution dans la vie villageoise, l'administration de la Ville partageait jusque-là une employée avec la Caisse.

En 2015, le Mouvement Desjardins avait aussi fermé son antenne de Saint-Athanase de Kamouraska, la Caisse Desjardins dite des Champs et des Bois. Il est intéressant, au passage, de noter que les noms qui ornaient, il n'y a pas si longtemps encore, les dénominations de ces institutions de village sont passées du patronage des saints à celui d'une déification de la nature. Le Mouvement Desjardins semble en tout cas toucher désormais du bois un peu partout. Cela nous donne la caisse des Hauts-Boisés, de l'Érable, des Bois-Francis, des Chênes, des Verts-Sommets, des Deux-Rivières, du Cœur-des-Vallées...

Rationalisation, fusion, réorganisation, restructuration, plan social: vous pouvez appeler ces fermetures annoncées comme vous voulez. Reste qu'elles sont de l'ordre d'une sentence de mort différée contre des communautés du Kamouraska, malgré leur exceptionnelle beauté, leur vitalité culturelle et sociale.

On voit tout de suite l'éclair de déception que produisent des décisions pareilles dans le ciel d'un village. Mais comme dans un orage, un décalage se produit avant qu'on entende le vrai boucan social qui s'en suit.

En 1936, l'anthropologue américain Horace Miner séjourne pendant près d'un an à Saint-Denis de Kamouraska. Il prend des notes, photographie et tire de l'étude de cette société un livre célèbre, publié trois ans plus tard, lequel ne sera traduit en français qu'après la guerre.

En 1949, dix ans après la publication initiale, Miner retourne dans le comté de Kamouraska pour faire le point. Les gens, note-t-il alors entre autres choses, ne fabriquent plus le savon comme avant à la maison, mais en achètent. La suprême propreté du poêle à bois, cœur de la maison d'autrefois, n'apparaît plus tout à fait au cœur de la vie irradieuse de ces maisonnettes. Beaucoup de choses ont déjà changé. Mais Miner observe que la population a tout de même gardé bien vivant ce sentiment de la proximité et de la collectivité qui assure sa cohésion et sa perpétuation. Dans son livre, Miner parle dans cet esprit de la disparition de la banque au profit de la consolidation d'une institution communautaire sur laquelle s'appuie cette société pour se projeter à la face du monde: la Caisse populaire. Une institution à ce point en phase avec le désir de vivre en commun que la société, révèle-t-il, a veillé à subventionner la Caisse populaire locale, bien consciente qu'un rapport solide à une institution financière n'est pas étranger à sa solidité et à sa persistance.

«Depuis 1932, écrit Miner, le gouvernement provincial a subventionné directement la promotion de la Caisse populaire, qui est une association mutuelle d'épargne et de prêts. Cette coopérative est la seule banque installée aujourd'hui à Saint-Denis, où elle a remplacé la petite entreprise bancaire précédente.» Selon l'exemple offert par cette coopérative, des entreprises se structurent. Ainsi, «la brasserie locale est aussi devenue une coopérative, propriété des cultivateurs qui naguère vendaient leur crème au propriétaire».

C'est ainsi, par exemple, que ce petit univers rural de Saint-Denis de Kamouraska échappait à la déchéance sociale de la crise économique des années 1930. Mais l'entraide et la mutualisation des efforts sont aujourd'hui ravalées derrière l'idée que l'individu et son profit immédiat constituent les seuls royaumes à défendre.

Aux quatre coins du Québec, des fermetures comme celles-ci se sont additionnées. Elles ont quelque chose qui touche profondément à la conscience des villages, à l'idée qu'il faille les préserver contre la destruction d'une expérience humaine commune.

En 2016, les excédents du Mouvement Desjardins s'élevaient à 1,7 milliard de dollars. Depuis plusieurs années, ils ont toujours été supérieurs à 1,5 milliard. Trop peu pour maintenir son enracinement local? Dans la plupart des villages, la fermeture des caisses est en tout cas vécue comme la trahison d'une union historique tacite.

Comme le souligne le roman d'Anne Hébert, il y a des histoires d'amour qui font mourir.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Les ophtalmologistes semblent avoir trouvé une autre manière de générer des revenus, selon Stéphane Defoy, de la clinique de Pointe-Saint-Charles.

SANTÉ

Les frais accessoires laissent place
aux frais administratifs

Une clinique communautaire constate un «déplacement de la facturation»

KARL RETTINO-PARAZELLI

Depuis leur abolition il y a un an, les frais accessoires ont pratiquement disparu, mais les frais administratifs ont augmenté et l'affichage de la tarification dans les cliniques est déficient, constate la clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

Entre le 29 janvier et le 31 octobre 2017, la clinique communautaire montréalaise a reçu 90 déclarations de patients dans un registre de surveillance des frais accessoires. À partir de cet échantillon, elle observe que la facturation des frais accessoires pour des médicaments ou des actes médicaux couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est pratiquement chose du passé, mais qu'en revanche, les frais administratifs réclamés pour remplir des formulaires ou pour obtenir une copie de dossier médical augmentent.

Ces frais administratifs ne sont pas couverts par la RAMQ et ne sont donc pas considérés comme des frais accessoires, mais les membres du comité de lutte en santé de la clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles dénoncent néanmoins un «déplacement de la facturation» pour compenser l'entrée en vigueur du règlement abolissant les frais accessoires.

Coûts «extrêmes»

Ils notent également que plusieurs répondants ont dû payer plus de 500\$ afin de subir différents examens pour le soin des yeux, alors qu'il est selon eux impossible de savoir si ces examens sont véritablement nécessaires.

Plutôt que de facturer des gouttes pour les yeux, ce qui est maintenant interdit, les ophtalmologistes semblent donc avoir trouvé une au-

tre manière de générer des revenus, affirme Stéphane Defoy, organisateur communautaire à la clinique de Pointe-Saint-Charles.

«Comment se fait-il que, depuis le mois de janvier dernier, plein de tests médicaux pré et post-opératoires chez les ophtalmologistes ont surgi, à des coûts extrêmes? On ne peut pas tirer de conclusion, on ne peut que constater, mais c'est étrange», a renchéri dimanche sa collègue Élise-Mercier Gouin lors d'une conférence de presse.

Une enquête sur l'affichage de la tarification dans les cliniques publiques à gestion privée a par ailleurs montré que, sur 40 cliniques montréalaises visitées, 13 n'affichaient pas la liste des frais facturés et 17 affichaient des frais qui sont illégaux.

Mis au courant de ces résultats, le Collège des médecins du Québec a indiqué le mois dernier qu'il ferait enquête.

Barrette satisfait

Dimanche, le ministre de la Santé du Québec, Gaétan Barrette, s'est réjoui que son règlement ait démontré «son efficacité» pendant cette année, mais il a rappelé que les frais administratifs ne tombaient pas «sous son autorité».

«Les frais administratifs, ils ont toujours existé, parce que ce ne sont pas des services médicaux. J'ai la responsabilité, moi, de m'assurer que les citoyens du Québec aient accès gratuitement à des services médicaux», a-t-il soutenu en entrevue à La Presse canadienne.

Quant aux examens ophtalmiques, le ministre Barrette a tenu à mentionner que «tous les examens nécessaires à la dispensation d'un service» étaient couverts par la RAMQ. «S'il y a des examens qui sont facturés et qui ne sont pas nécessaires, la personne doit en discuter avec

son médecin, puisque tout ce qui est nécessaire à la dispensation d'un service est couvert.»

Un an plus tard

Le gouvernement du Québec a aboli les frais accessoires le 26 janvier 2017. À ce moment, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a annoncé qu'il serait désormais interdit de facturer des frais aux patients pour des services couverts par la RAMQ.

«Dès aujourd'hui, seule la carte d'assurance maladie pourra vous être demandée lorsque vous obtenez des services assurés par la RAMQ. Nous effectuons ainsi un pas important pour améliorer l'accès aux soins et aux services de santé», avait-il déclaré.

Le Règlement abolissant les frais accessoires n'élimine pas tous les frais. Sur le plan administratif, il est interdit de facturer au patient une ouverture de dossier dans un cabinet de médecins. Des frais peuvent cependant être demandés pour une copie de dossier, une photocopie, une copie de CD, un transfert de dossier ou encore un rapport pour les assurances à la suite d'un examen physique.

Le comité de lutte de la clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles souhaite à terme que les patients n'aient jamais à payer pour recevoir un soin de santé. D'ici là, il demande l'abolition des frais pour les formulaires gouvernementaux et réclame que la RAMQ se charge de l'encadrement de la tarification des soins non couverts par l'assurance maladie.

Au moment d'écrire ces lignes, la RAMQ n'avait pas réagi aux demandes de la clinique communautaire.

Le Devoir

Le drapeau de Carillon classé objet patrimonial

Cet étendard issu du Régime français a d'abord été défendu et érigé en symbole patriotique dans un poème d'Octave Crémazie

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La bannière de Carillon, qui est à l'origine du drapeau du Québec adopté en 1948, a été classée en tant qu'objet patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. La ministre de la Culture et des Communications, Marie Montpetit, l'a fait savoir dimanche à l'occasion de la célébration du jour du Drapeau.

Ce drapeau est en fait une reproduction inspirée librement d'un étendard religieux présent lors de la bataille de Fort Carillon qui, en juillet 1758, opposa les soldats français aux forces britanniques à Ticonderoga, aujourd'hui situé dans l'État de New York.

Au milieu du XIX^e siècle, l'intérêt pour cet étendard est vigoureusement ravivé par un poème d'Octave Crémazie, intitulé *Le drapeau de Carillon*. Crémazie plaide pour la prise de conscience d'une destinée française en Amérique et pour la défense et l'affirmation des droits de celle-ci. L'intérêt pour le drapeau de Carillon est décuplé par le succès de ce poème populaire. Crémazie va dès lors être considéré comme le poète national. Le monument de bronze que vont lui élever les citoyens par souscription publique au carré Saint-Louis à Montréal évoque d'ailleurs cette adéquation entre le drapeau de Carillon et le poète. Sur une



CONRAD POIRIER WIKICOMMONS

Des porte-drapeaux brandissant le drapeau de Carillon lors d'un défilé de la Saint-Jean-Baptiste en 1946

plaque, on lit: «Pour mon drapeau je viens ici mourir.»

Ministre de la Culture et des Communications depuis octobre 2017, Marie Montpetit avait écrit publiquement en février de la même année pour qu'on rebaptise le comté de Crémazie, qu'elle représente à l'Assemblée nationale, du nom de Maurice Richard. Le 2 mars 2017, le

Directeur général des élections du Québec acceptait sa proposition et effaçait du paysage électoral québécois le nom de Crémazie, premier défenseur du drapeau qui est désormais classé en tant qu'objet patrimonial de grande valeur.

En 1902, l'abbé Elphège Filiatrault, curé de la paroisse de Saint-Jude en Montérégie, est pétri comme bien d'autres par cette conscience renouvelée de sa nationalité amorcée par la poussée de Crémazie. L'abbé Filiatrault fait fabriquer un étendard dit de Carillon afin de promouvoir l'adoption d'un tel symbole national. L'Eglise avait alors rejeté l'usage du drapeau républicain tricolore des patriotes de 1837-1838. Le 26 septembre 1902, l'étendard commandé par l'abbé Filiatrault est hissé au mât de son presbytère. Ce drapeau a été retrouvé en 1955, soit quelques années à peine après que le gouvernement de Maurice Duplessis eut fait adopter un drapeau fleurdéliné qui en est inspiré.

Le drapeau est maintenant conservé au Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. Il s'agit d'une pièce de coton imprimée artisanalement. Une croix blanche y est disposée sur un champ bleu. Quatre fleurs de lys sont placées près des coins du drapeau et pointent vers le centre.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Montréal abolit le système de quotas de contraventions

GIUSEPPE VALIANTE

Le système de quotas largement décrié pour les constats d'infraction à Montréal est éliminé, affirme l'administration montréalaise, tout comme les importantes primes au rendement pour les patrons qui étaient liés à l'atteinte des objectifs par les policiers.

Néanmoins, il semble que les automobilistes fautifs ne seront pas épargnés pour autant, car le nouveau budget de la Ville évalue que Montréal recueillera environ 12 millions de plus en revenus provenant des violations des règles de la circulation et du stationnement cette année par rapport à 2017.

Le syndicat représentant les policiers, la Fraternité des policiers et policières de Montréal, appelle à la fin des quotas depuis plusieurs années. Mais les administrations municipales précédentes avaient officiellement nié l'existence d'un tel système, et il faisait surtout l'objet de rumeurs de la part d'automobilistes, qui soupçonnaient les policiers de prendre au piège des gens principalement pour engranger des revenus pour la Ville.

Après son arrivée au pouvoir à la suite des élections municipales automnales, la nouvelle administration de Valérie Plante a confirmé que le système existait vraiment. « Pour que les cadres supérieurs du service de police obtiennent des bonus, les policiers plus bas dans l'échelle devaient atteindre un certain nombre de contraventions. Les bonus ont déjà été aussi élevés que 8% du salaire annuel d'un dirigeant », a indiqué récemment en entrevue la conseillère municipale responsable de la sécurité publique, Nathalie Goulet.

En 2016, la Ville a payé au total 350 000 \$ en primes liées aux amendes infligées aux automobilistes.

« Nous ne croyons pas qu'il s'agit de la mission première de la police de coincer les automobilistes et les cyclistes pour des violations au Code de la route. La police continuera de donner des contraventions, mais elles ne seront plus liées à l'évaluation de leurs [patrons] », a confirmé la conseillère municipale. M^{me} Goulet a dit ignorer à quel niveau se trouvaient les quotas.

En 2014, le président du syndicat, Yves Francœur, avait affirmé aux médias que les poli-

ciers avaient des quotas fixés entre 16 à 18 contraventions par jour. « Selon le nombre d'employés dans un poste de police, cela équivaut entre 450 à 1500 par mois [par poste] », soutenait-il à ce moment.

Selon M. Francœur, des policiers se faisaient dire certains jours de faire fi de la majorité des appels, sauf les plus urgents, pour s'attarder à la remise de contraventions.

Le syndicat est demeuré silencieux depuis la décision de la nouvelle administration montréalaise. « Nous avons affirmé clairement notre position sur cette question par le passé », a indiqué par courriel le porte-parole de la Fraternité, Martin Desrochers.

Revenus des constats

En dépit de la fin des quotas, M^{me} Goulet ne pouvait pas dire précisément pourquoi la Ville anticipe davantage de revenus cette année provenant des constats d'infraction. Un porte-parole de la Ville n'a également pas pu répondre clairement à cette interrogation.

« Nous estimons, il sera hautement probable, que les revenus générés par les constats d'infraction au Code de la route et du stationnement [en 2018] reviendront à la normale », a dit M^{me} Goulet.

Par « normale », M^{me} Goulet fait référence aux années ayant précédé le conflit sur un nouveau contrat de travail et des modifications contestées sur les régimes de retraite.

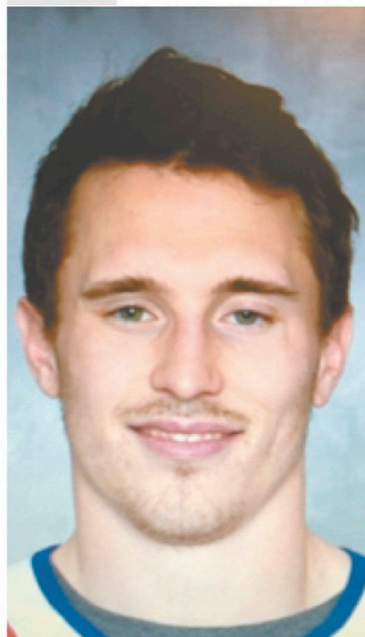
En 2013, la Ville a engrangé près de 173 millions, mais cette somme avait chuté à 161 millions l'année suivante, après que le maire Denis Coderre eut annoncé vouloir réduire les contributions de la Ville dans les régimes de retraite des travailleurs municipaux.

Les revenus liés aux contraventions ont continué de décliner au cœur de l'impasse dans les négociations sur un nouveau contrat de travail, atteignant un creux de 147 millions en 2016, avant de remonter à 174 millions en 2017, l'année de la signature d'une nouvelle convention entre la Ville et le corps de police comptant des augmentations de salaire importantes.

Le Service de police de la Ville de Montréal n'a pas répondu à une demande pour commenter la fin des quotas.

La Presse canadienne

57% match Abraham del Court and his wife M... Bartholomeus van der Helst



63% match Autoportrait à vingt-quatre ans Jean-Auguste-Dominique Ingres



CANADIENS DE MONTRÉAL/TWITTER

Le Canadien de Montréal a partagé sur Twitter des photos de certains de ses joueurs, dont Brendan Gallagher et Carey Price, soumises à l'algorithme de reconnaissance faciale de l'application Google Arts & Culture.

Une application amusante, mais préoccupante

Très populaire, la nouvelle fonctionnalité de Google Arts & Culture témoigne de la forte progression des technologies de reconnaissance faciale

MARIE-LISE ROUSSEAU

Si vous avez jeté un coup d'œil aux réseaux sociaux au cours de la fin de semaine, il y a de fortes chances que vous ayez vu quelques égoportraits de vos proches aux côtés de leur sosie artistique, si vous n'en avez pas carrément publié un de vous-même.

Cette nouvelle fonctionnalité que permet depuis un mois l'application mobile Google Arts & Culture analyse les données de votre visage et sélectionne parmi quelque 70 000 portraits célèbres celui qui vous ressemble le plus.

Cet outil des plus ludiques soulève un véritable engouement chez les internautes, au point où l'application trône au sommet des téléchargements sur appareils mobiles depuis le début de l'année. De nombreuses personnalités publiques et même quelques joueurs du Canadien de Montréal se sont prêtés au jeu au cours des derniers jours.

Toutefois, Google Arts & Culture suscite également des inquiétudes. Des internautes craignent notamment que le véritable objectif de Google avec cet outil soit de remplir sa base de données de reconnaissance faciale. Le géant du Web s'est montré rassurant. Dans un billet de blogue, il a confirmé que son outil ne conserve les données faciales de ses utilisateurs que le temps de la recherche de tableaux.

Or, des spécialistes de l'intelli-

gence artificielle sont sceptiques. « Bien sûr, si on s'apercevait que Google ne respecte pas son engagement, on pourrait le poursuivre. Mais quels sont les moyens qu'on a pour savoir s'il garde ou non nos images? » s'interroge Marie-Jean Meurs, professeure au département d'informatique de l'UQAM. Après tout, ces données sont tout de même enregistrées dans les serveurs de Google au moment de la recherche de tableau, souligne-t-elle.

La reconnaissance faciale est une branche de l'intelligence artificielle en pleine expansion. « C'est la prochaine grosse étape dans le domaine », souligne le directeur du Centre de recherche en droit, technologie et société de l'Université d'Ottawa, Florian Martin-Bariteau.

Celle-ci comporte des avantages et des inconvénients. Du côté des points positifs, M^{me} Meurs mentionne la possibilité de reconnaître des personnes disparues ou enlevées, ou encore des criminels. « Il y a des perspectives prometteuses », dit-elle.

Par exemple, Facebook fait de la reconnaissance faciale dans le but de reconnaître les usurpateurs d'identité. Par le fait même, le réseau social se construit d'immenses bases de données avec les photos de ses utilisateurs. « Facebook est capable de dire de manière précise si des gens mettent en ligne des photos de vous, sans que vous soyez tagués », précise M. Martin-Bariteau.

Une application raciste ?

Plusieurs personnes racisées ont accusé l'outil de reconnaissance faciale de Google Arts & Culture de discrimination. Des personnes à la peau noire ont notamment été associées à des peintures d'esclaves. La base de données de quelque 70 000 œuvres de l'application est principalement composée de tableaux historiques européens, reflétant les stéréotypes d'autres époques. Or, Google aurait dû s'assurer en amont que sa technologie « soit implantée dans un contexte de diversité », soutient la spécialiste en intelligence artificielle Marie-Jean Meurs. « Google a des ressources pour déployer un outil extraordinaire, il n'a donc aucune excuse pour ne pas s'assurer qu'il respecte l'éthique », argue-t-elle, soulignant que la diversité fait partie des apprentissages qu'il faut inculquer aux algorithmes.

La reconnaissance faciale peut toutefois entraîner des dérives. Parmi elles, la surveillance citoyenne à la *Big Brother*, où l'on pourrait en tout temps savoir où vous êtes et ce que vous faites. « Est-ce qu'on va se retrouver avec des images de nous partout, qui déterminent où on est en tout temps? » demande M^{me} Meurs.

En publiant des photos de nous-mêmes sur les réseaux sociaux, nous courons par ailleurs le risque que nos données faciales se retrouvent entre les mains d'applications malveillantes. « Il n'y a pas de danger particulier à utiliser Google Arts & Culture, soutient Florian Martin-Bariteau. Le plus dangereux est la deuxième étape, celle du partage sur les réseaux sociaux, où on donne le droit à des applications de faire un peu tout et n'importe quoi avec nos photos. »

Selon cet expert, avec sa nouvelle fonctionnalité ultrapopulaire, Google cherche d'abord et avant tout à faire la démonstration de ses progrès en intelligence artificielle. « C'est du branding pour montrer la fiabilité de leur algorithme. »

L'intelligence artificielle progresse à un rythme effréné. C'est pourquoi une réflexion de société est de mise, croit Marie-Jean Meurs, qui est membre du groupe Legalia, formé récemment à l'UQAM justement dans le but de réfléchir à cet enjeu.

D'ici à ce que des balises soient établies, M. Florian-Bariteau conseille d'utiliser les réseaux sociaux en employant la bonne vieille règle non officielle qui consiste à ne partager « que ce que vous seriez prêt à montrer à votre grand-mère et à votre futur employeur ».

Le Devoir

Mobile |
 Tablette |
 Ordinateur

Inscrivez-vous dès maintenant au ledevoir.com/classe

Le Devoir numérique en classe

Profs du Québec, abonnez gratuitement vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au *Devoir* numérique pour une durée de 15 semaines*.

- Accès illimité à l'application *Le Devoir* Mobile
- Accès à 100 % du contenu du site Web
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

Québec promet de protéger toute l'île d'Anticosti d'ici 2020

* Les inscriptions se terminent le 15 février 2018.

SOCIÉTÉ

Cure de jouvence pour saucisses et viandes hachées

Un nouveau procédé permet de prolonger la durée de vie de plusieurs aliments

ISABELLE PARÉ

Et si les saucisses fraîches pouvaient se garder jusqu'à 100 jours, les délicats fromages cottage ou ricotta tenir le coup jusqu'à un an, et la viande hachée se préserver jusqu'à 30 jours sans perdre un iota de sa fraîcheur? La gestion de bien des réfrigérateurs abonnés aux aliments flétris et condamnés à la poubelle s'en trouverait sûrement bouleversée.

C'est le pari que font les promoteurs d'une nouvelle technologie récemment testée au Québec qui permet de prolonger, voire tripler la durée de vie de plusieurs aliments frais, cuits ou transformés. Mis au point au Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) de Rimouski, et soutenu par RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Projet 9 destiné à contrer le gaspillage alimentaire, ce processus de conservation par très haute pression hydrostatique fait lentement son entrée sur les tablettes de plusieurs épiceries.

Une redécouverte

Le procédé approuvé par Santé Canada en 2016 consiste à éliminer les bactéries présentes dans les aliments grâce à la mise sous forte pression de produits scellés dans des emballages souples, plongés sous l'eau pendant quelques minutes. L'effet de la pression hydrostatique sur les bactéries a été découvert au Japon à la fin du XIX^e siècle, mais ce n'est qu'au tournant des années 1990 que cette technologie a fait son entrée dans l'industrie alimentaire. Les procédés actuels reproduisent en usine une pression équivalente à 6000 fois celle rencontrée dans les abysses les plus profonds des océans.

«Le but ultime, c'est de fragiliser les cellules des bactéries qui finissent par se développer au fil du temps et corrompre les aliments», soutient Stéphane Carrier, directeur général de l'entreprise Natur-LXTD, la seule au Québec à détenir ces équipements onéreux pour traiter ainsi les aliments.

Des tests réalisés au Centre de développement bioalimentaire du Québec ont permis de constater qu'une fois soumis à ce procédé, les viandes cuites, tout comme les jambons tranchés, la pancetta et le salami, pouvaient se conserver jusqu'à 120 jours sans perdre de leur qualité nutritive, de leur goût ou de leur texture.

Des fromages frais, comme la ricotta ou le fromage cottage, une fois bien scellés, pourraient quant à eux demeurer comestibles jusqu'à près d'un an. «Les jus frais non pasteurisés, qui ont normalement des durées de vie de trois ou quatre jours, peuvent maintenant se conserver jusqu'à 45 à 60 jours», affirme le directeur de l'usine si-



Les consommateurs feront-ils confiance à du bœuf haché jugé propre à la consommation après un mois? Psychologiquement, la longévité n'est pas toujours synonyme de fraîcheur pour le commun des mortels.



C'est cette machine qui réalise le processus de conservation par très haute pression hydrostatique à Saint-Hyacinthe.

tuée à Saint-Hyacinthe, qui a déjà conclu des ententes avec plusieurs joueurs importants de l'industrie alimentaire. Un important producteur de jus frais basé à Toronto a même récemment déménagé ses pénates dans la ville maskoutaine pour profiter pleinement de cette nouvelle technologie qui permettra de faciliter la distribution de ses produits au Canada.

Une cure de jouvence

Plusieurs entreprises et fabricants espèrent ainsi prolonger la vie de leurs produits sur les tablettes, changer leurs modes de production et limiter leurs pertes. Selon le CDBQ, dans le seul secteur des viandes cuites, environ 7 à 8% des produits offerts sur les tablettes sont per-

due en magasin. L'organisme RECYC-QUÉBEC, qui a investi 400 000\$ dans le développement de ce procédé, y voit quant à lui l'occasion de lutter contre le gaspillage alimentaire, qui entraîne la perte de 40% de la totalité des aliments produits au Canada, à un moment où à un autre de leur cheminement jusqu'à l'assiette du consommateur.

«Le développement de ce type de technologies permet de réduire les rejets de viandes fraîches en épicerie et chez les consommateurs», affirme Sophie Langlois-Blouin, vice-présidente à la performance des opérations chez RECYC-QUÉBEC. Le CDBQ a reçu le mandat de soutenir et d'informer les entreprises qui souhaitent adopter ce procédé novateur, mais aussi

d'optimiser le poids des portions de viandes fraîches à emballer pour éviter au maximum le gaspillage alimentaire. Un logo, marqué d'une goutte d'eau bleue, permet aux consommateurs de reconnaître les produits qui ont bénéficié de cette cure de jouvence signée HPP (pour hydroprocédé de protection)

Plus que les viandes

Si le procédé a d'abord été utilisé pour conserver les viandes cuites, dont les pertes sont plus onéreuses, il se prête à de nombreux autres produits frais, notamment les viandes et poissons crus, les pâtes à pain et à pizza fraîches, ainsi que certains fruits et légumes qui évitent ainsi l'oxydation. «L'élan est aux produits frais, notamment aux purées de houmous, d'avocats, mais ce sont des produits qui s'oxydent rapidement», affirme M. Carrier.

Si on a vu récemment se multiplier sur les rayons les sachets de guacamoles et de salsas fraîches, c'est notamment grâce à l'usage de ce procédé par de grands producteurs américains qui se sont installés à proximité des usines de traitement par HPP, situées dans le sud du pays.

Certains fruits et légumes, notamment les légumes racines, pourraient jouir de ce traitement, mais pas les légumes feuillus ou délicats, trop fragiles pour supporter la pression exercée lors de ce procédé. Plusieurs produc-

teurs locaux pourraient profiter de cette nouvelle façon de faire, qui permet d'allonger la durée de vie de leurs produits et de mieux répartir leur production dans l'année.

«Nos clients sont surtout des compagnies de transformation alimentaire du Québec, mais aussi de l'Ontario. Nous recevons un à deux camions par semaine remplis de produits provenant de Gaspésie et des îles de la Madeleine, prêts à remplir les rayons des épiceries. Avec ce procédé, ces producteurs peuvent élargir leurs marchés», soutient Stéphane Carrier.

Un des avantages collatéraux de cette technologie consiste aussi à éliminer les risques associés aux pathogènes dangereux, qui sont à la source de fréquents rappels de produits alimentaires, notamment dans le secteur des viandes, sans avoir recours à la stérilisation ni à l'ajout d'agents de conservation artificiels.

Obstacle psychologique

Reste que ces durées de vie interminables affichées sur certains produits pourraient être drôlement accueillies par les consommateurs. Ceux-ci feront-ils confiance à des saucisses restées sur les tablettes pendant 100 jours ou à du bœuf haché jugé propre à la consommation après un mois? Psychologiquement, la longévité n'est pas toujours synonyme de fraîcheur pour le commun des mortels. Pour cette raison, plusieurs fabricants préfèrent

pour l'instant ne pas indiquer que leurs produits sont promis à une longue conservation, même si c'est le cas. Pour des motifs purement commerciaux, on préfère attendre que l'idée de ces aliments à longue conservation fasse son chemin dans l'esprit des clients.

Nutritifs?

Selon la nutritionniste Catherine Lefebvre, les aliments ainsi dotés de dates de péremption lointaines s'avèrent intéressants puisque la pression, contrairement à la chaleur ou à la stérilisation, n'altère pas le contenu nutritionnel des aliments. «Si en plus, ça peut faire en sorte de réduire l'ajout d'additifs et d'agents de conservation dans certains aliments, ce serait positif. Car tous les aliments destinés au prêt-à-manger en sont bondés!» lance-t-elle.

Elle s'inquiète toutefois du recours accru aux emballages plastiques qui pourrait entraîner l'adoption à large échelle de ce processus de conservation. «Ce ne serait pas génial sur le plan environnemental de tenter de régler un problème, dit-elle, en en créant un autre.» Enfin, la lutte contre le gaspillage alimentaire ne passe pas que par l'achat de produits spécifiques, croit Catherine Lefebvre, mais par l'adoption de toute une série de gestes et de nouvelles habitudes de gestion du réfrigérateur de tout un chacun.

Le Devoir

Un verre d'eau crue, s'il vous plaît

Des médecins et des experts en santé publique sont horrifiés par cette mode

C'est de l'eau «non filtrée, non traitée, non stérilisée». Appelée aussi «eau crue» (*raw water*), vendue 37\$ pour un contenant de 9 litres dans une boutique de San Francisco. Et pour la modique somme de 15\$, vous avez droit à un deuxième remplissage.

Tous les médecins et tous les experts en santé publique horrifiés par cette «mode» y voient un exemple comme quoi le «retour à la nature» a le dos large. Mais dans cette boutique de San Francisco, selon un reportage du *New York Times* publié le 29 décembre, cette «marque d'eau» est si populaire que, souvent, il n'en reste plus sur les tablettes. Pour ses défenseurs, cette eau «crue» a pour avantage d'être non seulement sans fluor, mais de ne pas être passée par les systèmes de filtration des villes qui en retireraient prétendument des «minéraux bénéfiques».

Obsession de la santé

Ils en ont aussi contre l'eau embouteillée, pas tant pour le plastique des bouteilles que pour le traitement qu'elle subit avant d'être mise en bouteille, qui en retirerait «les algues», tuant du coup des «bactéries probiotiques». En fait, à travers leurs sites, on retrouve généralement le concept selon lequel «traiter l'eau, c'est la tuer».

Le blogueur David Gorski, dont le blogue

37\$

Le prix de vente d'un contenant de 9 litres d'«eau crue» dans une boutique de San Francisco.

Science-Based Medicine pourfend pseudo-sciences et pseudo-médecines, se sent obligé de rappeler que «le choléra, le giardia intestinal, la dysenterie et une grande variété de maladies de l'eau, bloquées par des techniques de filtration modernes, sont toutes des maladies très, très naturelles».

Il y voit le même type d'arguments utilisés il y a quelques années en faveur du «lait cru»: selon ses défenseurs, la pasteurisation, technique utilisée pour réduire les risques de transmission de maladies, enlèverait du lait des bactéries bénéfiques et réduirait sa valeur nutritive. «Personnellement, je me suis toujours demandé si ces mêmes personnes mangeaient aussi du porc et du poulet sans les cuire.»

Le reportage du *Times* inscrit cette tendance

dans un mouvement plus large, celui de vouloir récolter son eau soi-même. Des compagnies aux noms évocateurs — Live Water, Zero Mass Water — ont surgi ces dernières années pour livrer ce type d'eau à domicile ou pour offrir de l'équipement permettant aux résidents de «collecter l'eau dans l'air». L'une des machines, qui coûte 4500\$ — installation comprise —, permettrait de recueillir 10 litres d'eau par jour — selon le taux d'humidité dans l'air. Sauf que comme cette eau, entre sa collecte dans l'air et le robinet, est filtrée et passe à travers une «cartouche» qui lui ajoute différents «minéraux» — selon ce qu'explique le site des fabricants de l'appareil —, on peut difficilement la qualifier de «naturelle».

Il y a de toute façon un débat parmi les entrepreneurs sur la façon dont il faudrait appeler leur eau: le terme «raw», en anglais, ne désigne pas seulement quelque chose de pur, mais quelque chose qui n'a pas été cuit, ce qui n'est pas vraiment le message qu'ils souhaitent envoyer. Parmi les propositions: «unprocessed water», qui pourrait se traduire en français par «eau non traitée», mais qui éveille davantage d'échos en anglais, en référence au mouvement pour l'«unprocessed food».

Agence Science-Presse



ISTOCK

Pour ses défenseurs, l'eau «crue» a pour avantage de ne pas être passée par les systèmes de filtration des villes qui en retireraient prétendument des «minéraux bénéfiques».

ÉDITORIAL

POLITIQUE D'AFFIRMATION DU QUÉBEC

Trudeau devant un général sans arme

Le printemps dernier, Justin Trudeau n'avait pas attendu de lire la Politique d'affirmation du Québec présentée par Philippe Couillard pour rejeter laconiquement tout changement à la Constitution. Lors d'une assemblée publique jeudi à Québec, le premier ministre canadien a fait part de certaines des raisons qui justifiaient son refus. Il a ainsi exposé les faiblesses de la démarche de son homologue québécois.

Dans cet exercice qui tient autant du débat politique que des relations publiques, Justin Trudeau, en bras de chemise, excelle. Ils étaient quelque 900 personnes à participer à cette assemblée, où le premier ministre s'est prêté au jeu des questions et réponses. Et une de ces questions portait sur la possibilité d'ouvrir la Constitution canadienne pour réparer les torts causés au Québec par la modification constitutionnelle de 1982.

Justin Trudeau a expliqué que toute négociation constitutionnelle est à repousser, sauf si « tout est à la veille de briser » dans la fédération. Et si c'est sans « but précis et urgent », si ce n'est « qu'à des fins politiques », pour le « symbolisme », le premier ministre « préfère ne pas embarquer », a-t-il dit.

Dans sa démarche velléitaire de voir le Québec signer la Constitution, Philippe Couillard s'en est tenu passivement à réclamer les cinq conditions de l'accord du lac Meech. En un certain sens, Trudeau n'a pas tort de dire qu'inscrire ces conditions dans la Constitution revêt un caractère symbolique. Le Québec, par exemple, a obtenu des pouvoirs accrus en matière d'immigration grâce à des ententes administratives. Le fédéral n'a pas abandonné son pouvoir de dépenser dans des champs de compétence du Québec, mais il a considérablement tempéré ses ardeurs et il accepte souvent de respecter les priorités québécoises.

À l'époque de Meech, c'était un des arguments de Brian Mulroney pour convaincre le Canada anglais que l'accord, de nature essentiellement symbolique, ne changeait rien à la réalité. Robert Bourassa prétendait le contraire, lui qui, à partir de ce minimum, voulait aller plus loin. Voilà un bel exemple de ces ententes équivoques qui, pour être acceptables, doivent signifier deux choses différentes au Québec et dans le ROC.

Or, pour que la reconnaissance du Québec en tant que nation ne soit pas que symbolique, des changements profonds devraient être apportés à cette confédération qui n'en est pas une et dont la structure repose sur un calque du cadre colonial. C'est ce que Claude Ryan avait proposé quand il était chef du Parti libéral. C'est ce que Philippe Couillard se refuse à faire, cherchant plutôt le moyen de rendre les Québécois plus canadiens et se félicitant de tout progrès en ce sens.

Justin Trudeau n'envisagerait d'accéder aux timides demandes symboliques de son homologue québécois que si le Canada était sur le point d'éclater, c'est-à-dire si le mouvement indépendantiste représentait une menace réelle et qu'un référendum se présentait à l'horizon. Là encore, Philippe Couillard, qui se tire dans le pied, ne cesse de se réjouir de la tiédeur des Québécois à l'égard de la souveraineté, reprenant, dans des termes fleuris, la thèse du « plus meilleur pays au monde » de Jean Chrétien.

Dans ce contexte, on ne peut s'étonner que la démarche d'affirmation du premier ministre québécois ait été reçue avec une bienveillante indifférence au Canada anglais, d'autant que Philippe Couillard l'assure qu'il n'y a absolument rien à craindre de ce « peuple heureux » que sont les Québécois. On ne peut s'attendre à de grandes avancées avec un général sans arme, sans rapport de force et sans véritable cause.

ROHINGYAS

Prison à ciel ouvert

Quelques centaines de Rohingyas de l'immense camp de réfugiés de Cox's Bazar ont manifesté vendredi dernier contre l'accord de rapatriement conclu par le Bangladesh et le Myanmar. Et pour cause : c'est un accord bancal qui ne résout rien. Pire, il vise à renvoyer les réfugiés musulmans à la prison à ciel ouvert qu'ils ont fuie pour échapper à la campagne de nettoyage ethnique lancée par l'armée myanmaraise en août dernier.

L'entente prévoit le retour sur « d'ici deux ans » dans l'État Rakhine des 650 000 Rohingyas (dont plus de la moitié sont des enfants) qui ont fui les massacres et les viols. Mais elle ne s'attaque ni à l'enjeu central de la citoyenneté des Rohingyas, dont ils sont privés depuis 1982, ni à celui du respect de leurs droits fondamentaux dans un pays à façade vaguement démocratique qui leur interdit depuis 2015 de se déplacer librement, d'étudier ou d'exercer certains métiers.

Le tiers du millier de villages rohingyas a été partiellement ou entièrement incendié, selon Human Rights Watch. Ces villages seront-ils reconstruits? Leurs terres leur seront-elles rendues? Les agences humanitaires auront-elles enfin accès au Rakhine? On n'en sait rien.

Les autorités du Myanmar ont d'autre part indiqué qu'elles n'accepteront que les réfugiés capables de faire la preuve qu'ils habitaient le pays avant août 2017. C'est assez cynique. Les Rohingyas étant par définition apatrides, la grande majorité d'entre eux sont donc sans papiers. Ce qui revient à dire que peu pourront rentrer par les voies officielles, si tant est qu'ils veulent retourner dans cet enfer. Pour ceux qui rentreront, l'accord prévoit dans un premier temps la construction de 625 résidences capables d'abriter 30 000 personnes...

Mieux vaut, dans ces conditions, « un camp de réfugiés au Bangladesh qu'un camp de concentration en Birmanie », a réagi un militant rohingya, cité par *Libération*.

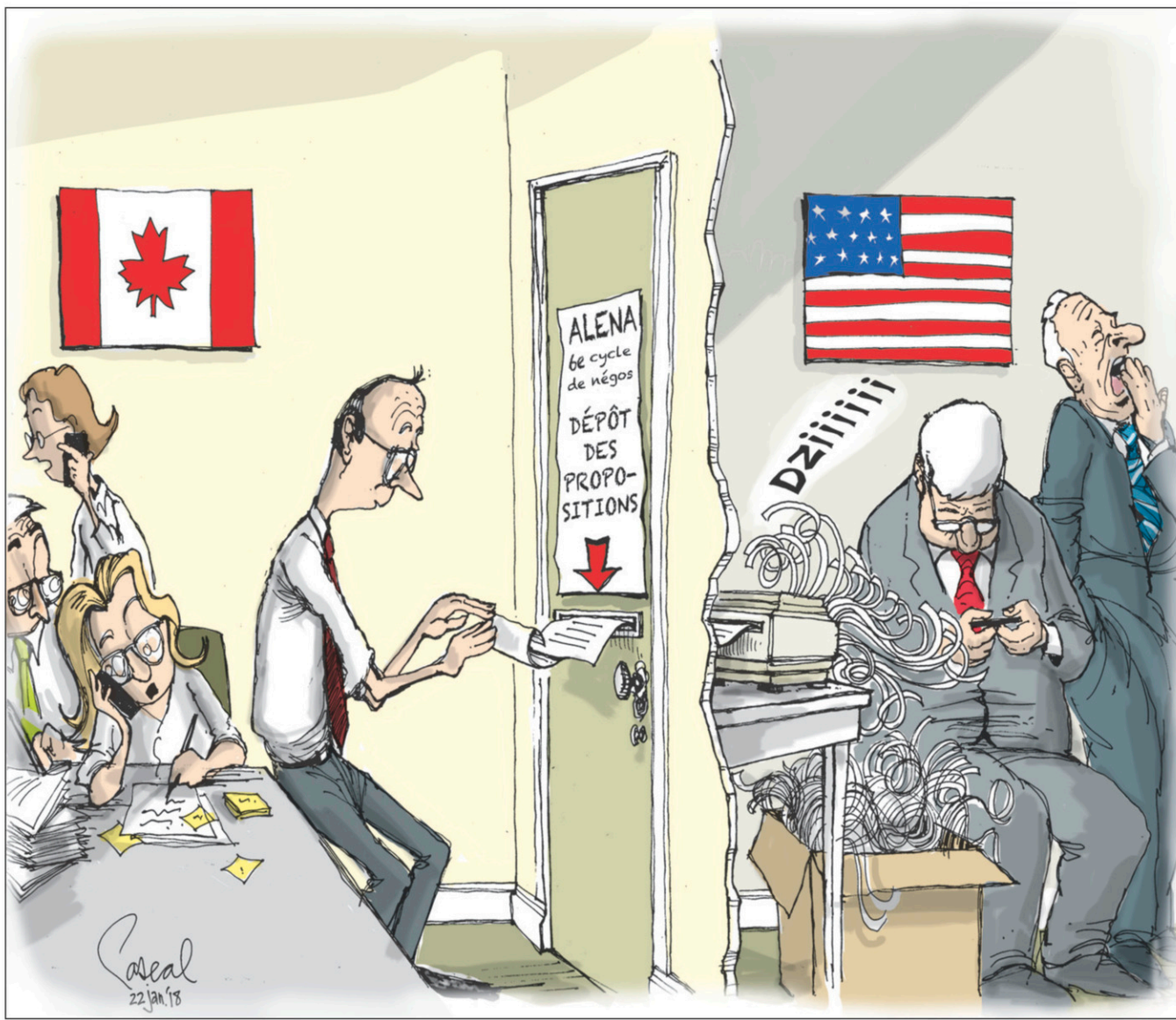
Sans compter qu'au quotidien, ceux et celles qui rentreront en vertu de cet accord ne seront sûrement pas accueillis par une majorité bouddhiste devenue tout à coup plus ouverte à une minorité musulmane qu'on lui a montré depuis toujours à haïr. Il est entendu que, s'il n'y a pas une véritable volonté de les intégrer, ils resteront les parias qu'ils ont toujours été.

Cet accord est boiteux parce qu'il a été négocié en dehors de toute participation internationale. Il n'y a que la Chine qui se soit intéressée à la négociation, l'essentiel étant pour elle de protéger ses immenses intérêts économiques dans l'État Rakhine — sous la forme d'un port en eau profonde et d'un oléoduc transportant vers le Yunnan le pétrole venu du Moyen-Orient. La défense des droits des Rohingyas? Elle s'en moque complètement.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Couture, l'archevêque

Maurice Couture est le premier archevêque de Québec parmi tous les successeurs du cardinal Taschereau à ne pas avoir été nommé cardinal après avoir été à la tête de ce diocèse pendant douze ans. Même ses successeurs l'ont été. Il est la seule exception. Il y a de quoi s'interroger, pour ne pas dire plus.

Cet ami des pauvres était-il trop près du peuple, dont il se faisait l'écho? Son indépendance d'esprit agaçaient-elle les autorités romaines? A-t-il pris des initiatives qui ont dérangé? Ainsi, il a autorisé la confession collective en plus de la confession auriculaire dans son diocèse. Son successeur, devenu cardinal, s'est empressé de mettre fin à cette expérience.

Enfin, Maurice sera resté Excellence. Il ne sera jamais devenu Eminence. Il est maintenant Sa Sainteté au ciel. Robert Auclair, camarade de classe Québec, le 21 janvier 2018

Réflexion sur les médias québécois

De plus en plus, on se rend compte que les médias québécois ont des difficultés à respecter leurs obligations financières et que cela les contraint à réduire leur personnel et les autres dépenses. Cela a pour conséquence de réduire les ressources pour faire du vrai journalisme et présenter des articles ou des recherches qui pour-

raient instruire et bien renseigner les lecteurs. On sait qu'une des causes principales est la réduction des revenus de la publicité qui malheureusement se tourne de plus en plus vers Facebook et Google.

Devant ce fait qui semble irréversible, ne serait-il pas approprié que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral ne placent plus aucune publicité dans les médias sociaux, mais concentrent tout leur budget publicitaire dans les médias plus traditionnels?

Au lieu de subventions et de prêts, ces budgets de publicité seraient sûrement salutaires et contribueraient à nourrir nos industries d'ici.

Jacques Malo
 Le 20 janvier 2018

Les deux Corées se parlent

Il est rafraîchissant de lire l'éditorial de Guy Taillefer dans *Le Devoir* du 18 janvier 2018, au sujet du sommet de Vancouver sur la Corée du Nord. Je suis d'accord avec ce qu'il écrit : « C'est avant tout à l'éclaircie intercoréenne que la diplomatie canadienne devrait consacrer ses efforts. »

Le sommet de Vancouver ne me semble pas pertinent. Pourquoi? C'est qu'en épousant le militarisme véhiculé par la présidence américaine, on oublie une chose fondamentale. C'est que les populations ne sont pas monolithiques et il n'est pas dit que les Coréens du Nord se retrouvent dans les positions de leur leader. Pas plus que celles des États-Unis.

Et les gens d'ici acceptent-ils tous les paroles militaristes que l'on entend, justifiant l'approche de force américaine? Les sociétés évoluent par des avancées et des ressacs. Et les leaders autocrates ne représentent pas les sentiments de tous leurs concitoyens, ni le sens de l'évolution de leur société.

Qui fréquente des Coréens sait que l'aspiration à la réunification est vivante dans la population et depuis longtemps. C'est mon cas, et depuis longtemps. J'ai souvent ressenti chez eux cette douleur de la séparation et l'espoir de changements.

La construction de la paix est le fait de la volonté des humains qui y travaillent de toutes leurs forces. La contribution des artistes est précieuse, car elle y apporte la créativité essentielle à la vie.

Les Jeux olympiques et paralympiques canalisent tant de ressources financières, d'organisations et rassemblent des athlètes de tous les pays, dont ceux de la République de Corée et ceux de la République populaire démocratique de Corée. Aussi, en ce temps de trêve, pensons plutôt à ce que représentent les patineurs artistiques de la Corée du Nord entraînés par le Québécois Bruno Marcotte et sa sœur, la chorégraphe Julie Marcotte, et laissons-nous bercer par la musique de notre Ginette Reno nationale qui accompagne leurs pas avec : « Je ne suis qu'une chanson... » et avec « Un peu plus haut, un peu plus loin ».

Gaëtan Gascon
 Gatineau, le 19 janvier 2018

LIBRE OPINION

La fin du boys' club

JADE COULOMBE
 Ex-directrice des ressources humaines

Cher boys' club, depuis plusieurs semaines déjà, chaque jour apporte une nouvelle dénonciation de harcèlement sexuel, de gestes inappropriés ou d'abus de pouvoir. Le monde artistique est celui qui a surtout été touché jusqu'à maintenant. Sans lien direct avec le mouvement #metoo mais tout de même avec un timing « assez pas pire » merci, Florent Francœur, ancien président de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, a été radié à vie pour des gestes inacceptables commis contre ses propres employés. Et malgré ce courant fort où les femmes peuvent enfin prendre la parole, dénoncer, rejeter les comportements n'ayant pas de sens, tenter de réparer des blessures importantes, dire haut et fort qu'assez c'est assez, personne du milieu des affaires ne s'est encore levé pour encourager nos employées de tout niveau à dire que ça suffit.

Pourquoi? Parce que nous sommes principalement gérés par des boys' clubs. Et à toi, cher boys' club, je veux te dire ceci.

Quand tu m'as demandé de montrer mes seins de façon insistante en échange du mot de passe du serveur dont j'avais pourtant besoin, tu m'as humiliée.

Quand tu m'as forcée à licencier une employée féminine compétente plutôt qu'une autre moins expérimentée mais qui avait « un est de beau décolleté », tu as outrepassé ton pouvoir de gestion, mais aussi le gros bon sens.

Quand tu acceptes uniquement la séduction comme moyen d'influence des femmes qui t'entourent, cadres et non cadres, tu méprises leurs compétences et leur talent.

Quand tu m'as traitée de prude ou « d'est de coincée » quand je t'ai signifié que tes jokes de fougones et tes références incessantes à caractère sexuel me rendaient mal à l'aise et n'avaient pas leur place dans nos discussions, tu as rejeté mon jugement et mon droit à un milieu de travail sain.

Quand, dans ma fonction de gestionnaire des ressources humaines, tu m'as empêchée d'aller au fond de dossiers qui sentaient le harcèlement sexuel à plein nez, tu m'as fait manquer à mon devoir

professionnel et tu as brisé la confiance que ces femmes pouvaient avoir envers la fonction, chez vous et ailleurs.

Je suis quand même choyée, cher boys' club, j'ai quand même eu l'occasion d'œuvrer pour des gestionnaires formidables au cours de ma carrière. J'ai eu la possibilité d'enquêter dans des dossiers de harcèlement sexuel et de faire cesser ces comportements au sein d'entreprises qui comprenaient que des jokes de saucisses, de sous-marins ou des demandes sournoises de bisous dans le backstore, ça ne tenait pas la route. J'ai eu le privilège immense de ne jamais perdre mon emploi pour une raison d'abus de pouvoir.

Cela ne veut pas dire, cher boys' club, que tu ne m'as pas écorchée maintes fois, tant en début de carrière que dans des rôles de direction. Et ce que je tiens à te dire aujourd'hui, c'est que ton règne achève, cher boys' club. Ces femmes que tu manipules, que tu humilies, dont tu abuses, je les crois. Et je les invite à se lever à leur tour et à dire qu'assez c'est assez.

Mesdames, la parole est à vous. Et je ne suis pas la seule qui vous écoute en ce moment.

IDÉES



NELSON ALMEIDA AGENCE FRANCE-PRESSE

Au printemps, Boeing a demandé à la Commission du commerce international des États-Unis d'enquêter pour savoir si Bombardier avait vendu 75 avions C Series à Delta à un prix si bas que cela lui aurait été impossible sans soutien gouvernemental, ce qui a mené à une recommandation d'établir les droits d'importation de près de 300 % sur les avions C Series.

BOEING

Sans considération pour les voyageurs

Les dernières manœuvres du fabricant contre Bombardier ne peuvent que causer des préjudices aux consommateurs

MATTHEW KANDRACH
Président de CASE (Consumer Action for a Strong Economy), organisme américain de défense des consommateurs

Les démarches du géant américain Boeing pour acquérir la brésilienne Embraer sont la plus récente preuve, et peut-être la plus révélatrice, que Boeing se soucie peu des voyageurs. Si la Commission du commerce international des États-Unis (ITC) ne s'oppose pas aux manigances de Boeing, cela aura des effets néfastes sur les innovations et les améliorations futures du secteur aéronautique commercial.

La tactique de Boeing est

maintenant claire. Premièrement: empêcher les biréacteurs C Series de Bombardier d'accéder au marché américain avec une plainte sans fondement alléguant que le programme C Series nuira injustement aux ventes de Boeing 737. Deuxièmement: acquérir Embraer, qui produit effectivement un avion rivalisant avec les avions C Series. Et troisièmement: profiter d'un monopole de la vente des monocouloirs de plus petite taille.

Si le plan de Boeing réussit, ce sera un désastre pour les consommateurs, y compris les consommateurs américains.

Rappelons les faits: au printemps dernier, Boeing avait demandé à l'ITC d'enquêter pour savoir si Bombardier a vendu 75 avions C Series à Delta à un prix si bas que cela lui aurait été impossible sans soutien gouverne-

mental. Comme c'est généralement le cas lorsque les entreprises américaines présentent une pétition au gouvernement américain, l'ITC s'est d'abord rangée du côté de Boeing.

Ensuite, le département américain du Commerce a recommandé des droits d'importation de près de 300 % sur les avions C Series, des droits assez élevés pour saborder l'accord avec Delta et mettre fin à l'émergence de Bombardier comme producteur d'avions de nouvelle génération sur un segment abandonné par Boeing il y a des années. L'ITC rendra sa décision finale ce mois-ci quant à savoir si Boeing a réellement subi un préjudice (perdu des ventes) à cause des avions C Series.

Pendant des mois, de nombreux acteurs de l'industrie ont remis en question la logique de la plainte de Boeing.

L'affirmation de Boeing selon laquelle il est menacé par Bombardier est sapée par le simple fait qu'il ne fabrique pas d'avion rivalisant directement avec les avions C Series.

Intérêts commerciaux

En fait, Boeing a abandonné ce marché il y a des années. Boeing n'a pas proposé un de ses avions à Delta simplement parce qu'il n'en avait pas à lui offrir; et même si cela avait été le cas, son carnet de commandes étant survenu, il n'aurait pas pu respecter le calendrier souhaité par Delta.

Il est devenu évident que Boeing essaie de protéger ses propres intérêts commerciaux sans égard pour les voyageurs. Limiter le choix des transporteurs aériens, c'est les obliger à exploiter des appareils trop gros et moins effi-

caces sur certaines liaisons.

Les coûts seraient transférés aux consommateurs sur le prix du billet, ou pis encore, aux transporteurs qui risquent d'offrir moins de courts vols directs.

Les actions de Boeing sont hostiles à l'innovation et aux principes de la concurrence bénéficiant à tous les consommateurs. Les avions C Series de Bombardier sont idéalement dimensionnés pour maximiser l'efficacité sur des liaisons régionales de nombreux transporteurs. Ils sont plus économiques en carburant, plus silencieux et plus spacieux que les avions comparables. Ils offrent aussi plus de place pour les bagages. Toutefois, une expérience de vol plus agréable, plus de liaisons offertes et des billets moins chers pour les voyageurs ne pèsent pas lourd face à l'obsession de Boeing,

qui veut garder le marché américain pour lui seul.

En bref, Boeing courtisait tranquillement Embraer tout en demandant au gouvernement américain d'imposer des droits exorbitants... sur le seul concurrent d'Embraer.

Lorsqu'une multinationale américaine de plusieurs milliards de dollars tente d'étouffer la concurrence par un usage cynique des lois commerciales et l'acquisition de rivaux potentiels pour conserver sa part du marché américain et maximiser ses profits, les consommateurs des États-Unis et d'ailleurs sont malheureusement perdants. Il est temps de dire à Boeing de respecter les règles au lieu d'essayer de les manipuler.

Ce texte a d'abord été publié le 12 janvier 2018 en version anglaise par Morning Consult.

INCONDUITE SEXUELLE DES PROFESSIONNELS

Veiller à l'indemnisation des victimes

MARCO LAVERDIÈRE

Avocat, chercheur associé de la Chaire de recherche du Canada sur la culture collaborative en droit et politiques de la santé de l'Université de Montréal, enseignant au programme de maîtrise en droit et politiques de la santé de l'Université de Sherbrooke et directeur général d'un ordre professionnel

L'actualité récente relative à des inconduites sexuelles de certaines personnalités publiques génère, à raison, une réflexion sur le traitement réservé à ces affaires par notre système de justice. Comme le relatait *Le Devoir* la semaine dernière, dans le cas de la justice disciplinaire applicable aux médecins, psychologues et autres professionnels, on commence d'ailleurs à observer l'effet de la loi 11, adoptée par l'Assemblée nationale en juin dernier, suivant laquelle des sanctions nettement plus sévères sont maintenant imposées. Or, à cet égard, on peut estimer qu'il reste certains progrès à réaliser, notamment en ce qui concerne l'indemnisation des victimes et, plus particulièrement, la question des frais de thérapie.

Ainsi, un jugement rendu récemment au Nouveau-Brunswick (Shannon c. Association canadienne de protection médicale, 2017 NBCA 17) illustre bien les limites de l'assurance responsabilité professionnelle dans le cas de l'inconduite sexuelle. Dans cette affaire, qui aurait bien pu se dérouler au Québec, l'infrac-

tion était clairement établie, mais le médecin coupable s'étant enfui à l'étranger, la victime s'est vu refuser une indemnisation en raison du caractère volontaire de l'infraction. Le problème est ainsi que, en matière d'assurance responsabilité professionnelle, plusieurs exclusions généralement admises font en sorte que certaines fautes qui relèvent de la conduite délibérée des assurés ne sont pas couvertes.

Cette réalité est fort compréhensible quand les seuls enjeux en cause sont ceux de la protection du patrimoine de l'assuré. Pour le dire simplement, l'assurance responsabilité professionnelle n'a pas pour vocation d'encourager le crime! Cela dit, l'exigence posée par les ordres professionnels selon laquelle leurs membres doivent détenir une couverture d'assurance responsabilité professionnelle n'a évidemment pas pour but de protéger le patrimoine de ces professionnels. Il s'agit plutôt d'assurer la protection du public, en faisant en sorte que les victimes d'une faute professionnelle puissent être indemnisées, sans égard à la situation financière du professionnel en cause ou à la possibilité de faire exécuter un jugement contre lui.

L'affaire Shannon révèle ainsi un problème d'arrimage entre, d'une part, ce qu'on pourrait appeler une certaine logique assurancière et, d'autre part, la logique de protection du public.

Des solutions à considérer

Ne pourrait-on pas ici envisager que, au même titre que pour les préjudices résultant de fautes commises sous l'influence de l'alcool ou



TIMOTHY A. CLARY AGENCE FRANCE-PRESSE

Les exclusions prévues par les contrats d'assurance responsabilité professionnelle ne devraient pas être opposables aux victimes.

de drogues, les exclusions prévues par les contrats d'assurance responsabilité professionnelle ne soient pas opposables aux victimes d'inconduite sexuelle, mais uniquement aux professionnels fautifs? Il en résulterait que les victimes bénéficieraient ainsi de la protection

prévue, alors que les professionnels pourraient, eux, se voir refuser le bénéfice de cette protection et avoir à rembourser l'assureur qui aurait été tenu de verser l'indemnisation. Bien sûr, d'autres solutions pourraient être considérées, en fonction par exemple de ce qui est déjà prévu pour l'indemnisation des victimes d'actes criminels ou, dans le cas des médecins, en réalouant certaines sommes actuellement versées par l'État aux fins du remboursement des primes d'assurance responsabilité vers un fonds réservé à l'indemnisation des victimes.

Dans cette même perspective, on pourrait aussi envisager la constitution d'un programme de remboursement des frais de thérapie pour les victimes, accessible avant même l'issue du processus disciplinaire, comme on l'a fait en Ontario en 2017, suivant les recommandations formulées par un groupe d'étude ministériel qui avait réalisé une analyse exhaustive de la question de l'inconduite sexuelle chez les professionnels de la santé.

Bref, voilà certaines des questions qui devraient être traitées dans le cadre des travaux déjà annoncés par les autorités gouvernementales québécoises, en vue de compléter les mesures incluses dans la loi 11 adoptée au printemps dernier. Le rehaussement des sanctions qui résulte des nouvelles dispositions ainsi adoptées indique une volonté claire de s'attaquer au problème, mais dans l'intérêt des victimes, il faut aller au-delà de la répression, notamment en garantissant réellement l'indemnisation du préjudice subi.

ACTUALITÉS

L'« élite économique » de plus en plus nantie

Le nombre de milliardaires a connu une augmentation historique en 2017

VICKY FRAGASSO-MARQUIS

À la veille du Forum économique de Davos, Oxfam exhorte les dirigeants du monde et les chefs d'entreprise à s'attaquer à la « crise mondiale » des inégalités, qui continuent de s'aggraver dans plusieurs pays, dont le Canada, selon un nouveau rapport de l'organisme.

Dans un long document publié dimanche soir, quelques jours avant l'ouverture de cette rencontre internationale, Oxfam constate que, l'année dernière, les mieux nantis se sont encore enrichis, alors que la situation a stagné pour les 50 % les plus pauvres.

Depuis 25 ans, les 10 % les plus pauvres du monde ont vu leurs salaires croître de seulement trois dollars.

Selon le rapport, le nombre de milliardaires a connu une augmentation historique en 2017 — c'est comme si un nouveau milliardaire était apparu tous les deux jours pendant l'année.

Parmi ces milliardaires, neuf sur dix sont des hommes, souligne Oxfam, qui rappelle la nécessité de lutter pour l'égalité entre les hommes et les femmes, par rapport au salaire, mais aussi aux conditions de travail.

L'organisme souligne que les femmes sont

surreprésentées dans les emplois précaires et moins bien rémunérés. « Partout dans le monde, les normes sociales, les comportements et les croyances dévaluent le statut et les compétences des femmes, justifient les violences et la discrimination à leur encontre et dictent les emplois qu'elles peuvent ou ne peuvent pas occuper », écrit-on dans le rapport.

Le Canada aussi visé

Les pays riches, dont le Canada, ne font pas exception, même si ce phénomène est moins prononcé que dans les pays en voie de développement, a expliqué Brittany Lambert, analyste des politiques sur les droits des femmes chez Oxfam Canada.

« Les inégalités au Canada croissent chaque année. On a 39 milliardaires cette année, comparativement à 15 en 2000. Et pourtant, les salaires des plus pauvres n'ont pas augmenté au même niveau que la richesse des plus riches », a-t-elle expliqué lors d'une entrevue téléphonique, vendredi.

« Dans la dernière année, les fortunes des milliardaires canadiens ont augmenté de 28 milliards de dollars. Cet argent-là, c'est suffisant pour payer des services de garde universels pour toutes les

39

Nombre de milliardaires canadiens. Le pays en comptait 15 en 2000.

familles au Canada et à relever 4,9 millions de Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté. »

Ce ne serait pas rose du côté des conditions de travail, non plus. Dans le cadre de son enquête, Oxfam a interrogé notamment des membres de personnel hôtelier du Canada, « qui [ont] signalé des cas réguliers d'agressions ou de harcèlement sexuels perpétrés par des clients masculins ».

Une employée d'entretien de Toronto a confié à l'organisme que le harcèlement sexuel survenait quotidiennement dans son hôtel.

Appel à l'action

Oxfam soutient que les gouvernements et les entreprises n'en font pas encore assez pour mieux redistribuer les revenus.

L'organisme suggère d'assurer un salaire mi-

nimum décent aux employés et de lutter contre les paradis fiscaux pour s'assurer que les mieux nantis paient leur juste part d'impôts.

Selon une analyse de l'économiste Gabriel Zucman pour le rapport d'Oxfam, le 1 % les plus riches du monde évitent de payer l'équivalent de 200 milliards de dollars \$US en impôts.

« On peut en faire bien plus en utilisant la fiscalité pour redistribuer les retombées disproportionnées dont profitent actuellement les plus riches. La fiscalité des personnes et des entreprises fortunées devrait être renforcée, et elles ne doivent plus avoir le loisir d'éviter de payer les impôts dont elles sont redevables », écrit l'organisme dans son rapport.

Brittany Lambert espère que le premier ministre canadien, Justin Trudeau, fera des propositions progressistes au forum de Davos, face à un Donald Trump qui ne tient pas parole lorsqu'il dit aider la classe moyenne, selon elle.

« On espère que notre premier ministre va se démarquer et prendre des positions progressistes, qui encouragent des politiques qui vont améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes et les riches et les pauvres », a-t-elle soutenu.

La Presse canadienne

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

Pendant ce temps, les dépenses sociales du pays sont passées de 770 \$ par habitant par année à 970 \$, une augmentation de 25 %. Dans le même intervalle, les dépenses en soins de santé ont doublé, passant de 2000 à 4000 \$ par année par personne. Mais selon l'analyse statistique, ce sont les plus modestes investissements sociaux qui ont eu le plus d'impacts positifs sur les indicateurs de santé.

Une question de ratio

Faut-il donc cesser de dépenser pour notre système de santé? La question fait rire Daniel Dutton. « C'est une question de ratio. Bien sûr, il ne faut pas arrêter de financer le système de santé. Mais y lancer toujours de plus en plus d'argent, ce n'est pas clair non plus que cela a un effet positif sur la santé de la population. De petites augmentations dans les services sociaux ont un plus grand impact. »

Le ratio idéal? On l'ignore, parce que personne n'a jamais « trop » dépensé en matière sociale, constate-t-il. « Personne ne s'est rendu à un point où on ne voit plus d'effet positif. Ce sont toujours de petites augmentations dans les dépenses, et elles ont un effet. »

Pour la D^{re} Marie-France Raynault, qui n'a

pas participé à l'étude, il est clair que les investissements sociaux qui contribuent à faire reculer la pauvreté ont un effet, ensuite, sur la santé et l'espérance de vie. La chef du Département de santé publique et médecine préventive du CHUM explique que c'est entre autres cet effet qui semble se matérialiser dans les résultats de cette étude. L'écart dans l'espérance de vie d'une personne entre un quartier favorisé et défavorisé est encore de plusieurs années au Canada. L'écart est de 9 ans entre certains quartiers montréalais.

Difficile à « vendre »

Comme le veut l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. « C'est amusant de constater que les gens semblent savoir intuitivement que c'est plus efficace », dit Daniel Dutton, mais dans le débat public, autour d'élections par exemple, on va plutôt parler de « nombre de lits dans les hôpitaux et des négociations avec les médecins quand on parle d'investissements pour la santé. »

« Le message concernant les déterminants sociaux de la santé passe mal, constate aussi la D^{re} Raynault. La prévention est réduite à sa portion individuelle, soit faire du sport et manger des légumes. »

Une chose semble claire pour M. Dutton, « si un gouvernement veut freiner la croissance des coûts de santé tout en améliorant la santé de sa population, une redistribution de l'argent vers les services sociaux peut fon-



JOSHUA LOTT/GETTY IMAGES/AGENCE FRANCE-PRESSE

Les investissements sociaux qui contribuent à faire reculer la pauvreté ont ensuite un effet sur la santé et l'espérance de vie.

tionner. Il y a des gains même avec des investissements modestes. »

A notre demande, il a observé ses graphiques pour le Québec en particulier. Il remarque que les dépenses sociales ont augmenté au-delà de la moyenne canadienne pendant la période à l'étude. « Pendant ce temps, l'espérance de vie est devenue l'une des meilleures au pays, dans le top 3. »

Les dépenses des gouvernements ne sont pas les seuls moteurs de la croissance de l'espérance de vie ou du recul de la mortalité prématurée, précise Daniel Dutton. On doit l'amélioration des trente dernières années à des variables comme la qualité des aliments disponibles, la sécurité publique et le niveau de vie et d'emploi, par exemple.

Le Devoir

DÉCÈS

SUITE DE LA PAGE 1

Tout le monde, pratiquement, chorégraphes comme interprètes, venait de passer par sa compagnie », explique l'historien de la danse Philip Szporer. « Je crois, objectivement, que le Groupe Nouvelle Aire a donné des racines et permis l'éclosion de ce qu'on voit aujourd'hui sur scène. Sa compagnie offrait un lieu non seulement d'enseignement, mais de ressourcement artistique. »

Formidable incubateur

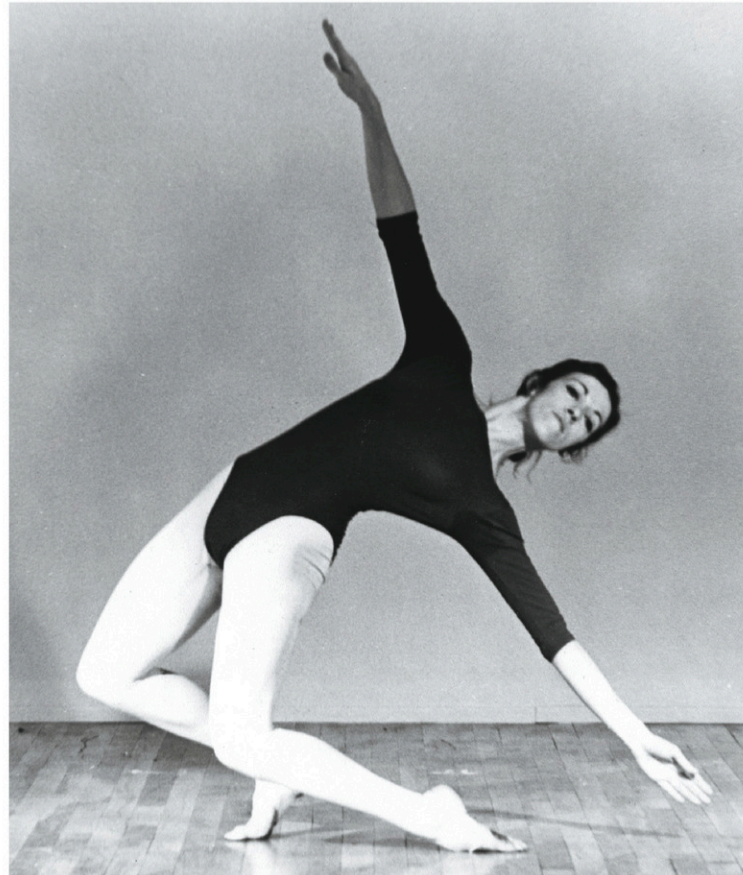
Fondée en 1968, un an après l'arrivée de Martine Époque, née dans le sud de la France, au Québec d'abord pour enseigner la rythmique (Dalcroze) et la danse à l'Université de Montréal, la compagnie verra passer Louise Lecavalier, Daniel Léveillé, Daniel Soulières, Paul-André Fortier, Édouard Lock, Louise Bédard, Ginette Laurin, Michèle Febvre... Et bien d'autres, qui brilleront sur scène, comme créateurs ou comme pédagogues. Et qui brillent encore. « La plupart des grands noms qui ont placé le Québec sur l'échiquier chorégraphique international ont fait leurs armes dans le formidable incubateur du Groupe Nouvelle Aire », rappelle la directrice du Regroupement québécois de la Danse, Fabienne Cabado.

« Le paysage chorégraphique [à l'arrivée de Martine Époque au Québec] me paraît, alors, quasi désertique et désespérant », écrivait Magdeleine Yerles en introduction du livre de M^{me} Époque, *Le Groupe Nouvelle Aire* (PUQ, 1991). « Martine y verra l'inverse, soit l'im-

mensité de l'espace culturel à occuper. » Nouvelle Aire est la troisième compagnie de danse du Québec, après les Grands Ballets Canadiens de Ludmilla Chiriaeff et le Groupe de la Place Royale fondé par Renaud et Peter Boneham.

« Martine Époque, c'était un rire, un soleil », se rappelle la danseuse étoile et chorégraphe Louise Lecavalier, qui a suivi, à 15 ans, des cours à Nouvelle Aire, avant de devenir apprentie, puis d'intégrer à 19 ans la compagnie pour quelques années. « Martine a su réunir tellement de gens différents. Aujourd'hui, je vois que, comme artistes, on s'agglutine souvent à des gens qui pensent comme nous. Elle ne faisait pas ça. Elle invitait plein de gens avec des *backgrounds* différents. Elle laissait la place à tout le monde pour que chacun puisse faire ses créations. Ce n'est pas peureux, ni protectionniste. Elle n'avait pas de parti pris esthétique. »

C'est aussi le souvenir de Fred Gravel, chorégraphe d'une génération, plus jeune, qui aura été l'étudiant de Martine Époque, puis son assistant de recherche, avant d'enseigner, quand elle se retirera de l'UQAM, le cours de création chorégraphique qu'elle donnait. « Elle a été un appui à ma carrière, m'a fait travailler, m'a donné de la job, de l'expérience. Elle est venue voir mes *shows*, elle restait ploguée. Elle m'a fait comprendre que c'est pas parce qu'on ne s'entend pas esthétiquement qu'on ne peut pas travailler ensemble. Elle embarquait les gens dans son *buzz*, elle arrivait à former des *teams*, à créer des partages.



DENIS POULIN

Scène de la chorégraphie *Magnificat*, en 1972

Elle avait une dévotion pour la recherche. Et pour la musique », se rappelle-t-il, de Banff, juste avant une représentation de *Some Hope for the Bastards*.

« Son importance vient du fait qu'elle a su donner aux autres la place pour créer », poursuit Philip Szporer, aussi professeur à Concordia, « pour qu'ils se forment une identité, une signature distinctive. C'est fondamental pour une communauté comme la nôtre. Comme c'est fondamental d'avoir su monter un endroit de recherche,

dynamique, plein d'effervescence, à un moment clé. »

La danse à l'université

En 1980, Martine Époque entre à l'UQAM comme professeure, dans ce qui s'appelle alors le Regroupement théâtre et danse. Elle ouvrera, avec Michèle Febvre, Sylvie Pinard et Iro Tembeck, à la fondation du Département de danse (1985), qu'elle dirigera pendant plus d'une décennie, rappelle Manon Levac. « Ce n'est pas rien. Faire entrer la danse à l'Université, c'était vraiment quelque chose », souligne la

Le style d'Époque

Manon Levac, qui a fait partie du Groupe Nouvelle Aire, a dansé 18 chorégraphies de Martine Époque, surtout parmi les premières œuvres. « Elle a été, toute une période, dans une sorte d'abstraction, où elle travaillait un mouvement clair, géométrique, des ensembles, des dispositions de groupe », dit-elle, nommant *Diallèle* (1975) et *Amiboïsme* (1970). « Elle a laissé ça pour une narration, presque de la danse-théâtre, avec des arguments même et des réponses. » Puis, petit à petit, la technologie est entrée dans son travail, la vidéo. « Comme interprète, j'ai énormément appris sur le rapport au temps avec elle, sur la clarté, la précision et le contrôle. C'était une personne très cérébrale et très sensible à la fois. Une figure maternelle pour moi. Et pour plusieurs personnes, je le sais. »

danseuse et actuelle directrice du Département. M^{me} Époque y a enseigné la rythmique, son répertoire, a composé pour les étudiants. « C'était une bonne pédagogue, très érudite, avec une grande culture musicale. Elle était excellente pour enseigner la création chorégraphique, avec sa « boîte chorégraphique », une boîte à outils pour composer. Elle a toujours été excellente pour structurer, systématiser. »

Martine Époque est aussi du noyau de fondateurs de l'Agora de la danse. « Il fallait trouver de l'espace pour les locaux du

nouveau département », se rappelle Florence Junca-Adenot, « et on s'est demandé comment on pouvait en profiter pour donner un *boost* pour que la danse contemporaine se développe activement ». Comme le Département ne pouvait utiliser toute l'ancienne Palestre Nationale, naît l'idée de l'Agora, « pour rapprocher l'université du monde professionnel, créer un lieu de diffusion pour tout le milieu, et encourager la création. Martine a dit "c'est super. On monte ça", se remémore la présidente de l'Agora. Il y aura cette année 27 ans de ça. »

Dès 1990, M^{me} Époque travaille à mixer les nouvelles technologies à ses chorégraphies, en intégrant des images 2D et 3D. Elle pense une danse sans corps, filmée (*Coda*, avec Denis Poulin), ou *NoBody danse*, un *Sacre du printemps 3D stéréoscopique en infochorégraphie de particules pour l'écran*, les deux avec son conjoint et partenaire, Denis Poulin, artiste du vidéo et de la danse. En 1999, ils fondent ensemble le labo LARTEch. Le prix Denise-Pelletier avait été remis en 1994 à M^{me} Époque pour l'ensemble de son œuvre et pour son apport aux arts vivants du Québec.

« Martine Époque a aussi œuvré au développement de la discipline par son implication remarquable dans la formation professionnelle », poursuit Fabienne Cabado, « et par ses recherches et expérimentations précoces dans le champ de la vidéodanse et des technologies numériques. Avec son décès, c'est tout un pan de l'histoire de la danse qui disparaît. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com